

Commission permanente sur l'examen des contrats

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres**

Mandat SMCE155331006

Conclure avec les firmes Compass Minerals (12 284 756,13 \$), Technologie de dégivrage Cargill, une division de Cargill Itée (4 086 567,92 \$) et Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Itée (2 073 418,91 \$), des ententes-cadres pour la fourniture et la livraison de sel de déglacage des chaussées pour l'hiver 2015-2016, suite à l'appel d'offres public # 15-14422 (3 soum.). (Montant total estimé des ententes: 18 444 742,96 \$).

Rapport déposé au conseil d'agglomération
Le 24 septembre 2015

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

La commission :

Présidente

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Vice-présidentes

Mme Dida Berku
Ville de Côte-Saint-Luc

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve

Membres

M. André Allard
Ville de Kirkland

M. Richard Celzi
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve

Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont

M. Richard Deschamps
Arrondissement de LaSalle

M. Marc-André Gadoury
Arrondissement de Rosemont – La Petite-
Patrie

M. Manuel Guedes
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles

Mme Louise Mainville
Arrondissement du Plateau Mont-Royal

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Montréal, le 24 septembre 2015

M. Denis Coderre
Maire de Montréal
Membres du conseil d'agglomération
Hôtel de ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Mesdames,
Messieurs,

Conformément au mandat SMCE155331006, nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission permanente sur l'examen des contrats, le rapport de la commission concernant la conclusion avec les firmes Compass Minerals (12 284 756,13 \$), Technologie de dégivrage Cargill, une division de Cargill Itée (4 086 567,92 \$) et Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Itée (2 073 418,91 \$), des ententes-cadres pour la fourniture et la livraison de sel de déglacage des chaussées pour l'hiver 2015-2016, suite à l'appel d'offres public # 15-14422 (3 soum.). (Montant total estimé des ententes: 18 444 742,96 \$).

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE155331006

Conclure avec les firmes Compass Minerals (12 284 756,13 \$), Technologie de dégivrage Cargill, une division de Cargill Itée (4 086 567,92 \$) et Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Itée (2 073 418,91 \$), des ententes-cadres pour la fourniture et la livraison de sel de déglacage des chaussées pour l'hiver 2015-2016, suite à l'appel d'offres public # 15-14422 (3 soum.). (Montant total estimé des ententes: 18 444 742,96 \$).

À sa séance du 5 août 2015, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le dossier 1155331006. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Contrat de plus de 10 M\$;*
- *Contrats de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lesquels les adjudicataires en sont à leur troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.*

Le 9 septembre 2015, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat SMCE155331006 qui lui avait été confié. Des représentants du Service de l'approvisionnement et du Service de la concertation des arrondissements ont répondu aux questions des membres de la commission. Ils ont d'abord rappelé le contexte dans lequel s'inscrit le présent contrat.

Ce dossier décisionnel vise la conclusion de trois ententes-cadres pour la fourniture et la livraison, sur demande, de sel de déglacage des chaussées.

L'appel d'offres a été constitué des prévisions de consommation des dix-neuf arrondissements de la Ville, de la Société de transport de Montréal (STM), ainsi que des quinze villes liées de l'agglomération.

Les prévisions sont basées sur les consommations antérieures et les besoins futurs, et ne sont fournies qu'à titre indicatif seulement. Elles représentent, pour l'hiver 2015-16, un potentiel d'approvisionnement de 198 540 tonnes métriques de sel de déglacage, mais n'engagent aucunement la Ville et les autres participants à acheter la totalité de ces quantités. Les quantités réelles requises seront déterminées en fonction, notamment, des conditions météorologiques de la prochaine saison hivernale.

Le sel de déglacage est requis pour l'entretien des chaussées et des trottoirs afin d'assurer la sécurité des citoyens lors de leurs déplacements pendant la période hivernale.

Les ententes-cadres précédentes, d'une valeur totale estimée à 17 377 315,52 \$, ont été en vigueur du 15 septembre 2014 au 30 avril 2015. Selon les données disponibles, les consommations réelles sur ces trois ententes-cadres s'élèvent à 18 072 408,14\$ (environ 104% par rapport à la quantité estimée). Cette forte consommation s'explique par l'hiver rigoureux 2014-2015 ainsi que par la condition des chaussées et des trottoirs à Montréal qui a marqué le mois de janvier 2015.

Ce regroupement d'achat est composé de dix-neuf arrondissements de la Ville de Montréal, de toutes les villes liées de l'agglomération ainsi que de la Société de transport de Montréal (STM).

L'appel d'offres public a été publié sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement (SÉAO) ainsi que dans le journal La Presse. La publication s'est faite sur une période de vingt jours, soit du 3 juin 2015 au 22 juin 2015. Les soumissions reçues sont valides pour cent-quatre-vingts jours calendrier, soit jusqu'au 22 décembre 2015.

Ces ententes-cadres font partie d'un portefeuille d'ententes gérées par le Service de l'approvisionnement. L'octroi est effectué par participant en tenant compte de la capacité maximale de fourniture mentionnée par chacun des soumissionnaires et, globalement, du meilleur intérêt économique des participants au regroupement. Chacun de ces derniers confirme individuellement ses bons de commande auprès de son adjudicataire respectif. Le Service de l'approvisionnement assure la coordination de l'appel d'offres et la gestion contractuelle des ententes-cadres.

Afin d'assurer à la Ville de Montréal un approvisionnement constant selon les quantités requises tout en profitant des meilleures conditions du marché, l'appel d'offres permet à la Ville d'associer l'octroi à un fournisseur en fonction de sa capacité maximale de fourniture. Il est ainsi possible de profiter des quantités disponibles auprès d'un fournisseur lorsqu'il est avantageux de le faire. Les soumissionnaires ont indiqué leur capacité maximale de fourniture dans leur soumission.

Sur les 142 640 tonnes métriques de sel régulier (groupe A) requises cette année, le plus bas soumissionnaire, Compass Minerals, se voit octroyer 123 840 tonnes métriques (t.m.) sur une capacité de 125 000 t.m. Le deuxième plus bas soumissionnaire, Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Ltée, se voit octroyer 18 800 t.m. sur une capacité de 44 000 t.m.. Finalement, le troisième plus bas soumissionnaire conforme, Technologie de dégivrage Cargill, une division de Cargill Limitée, ne se voit octroyer aucun tonnage sur une capacité de 50 000 tonnes métriques puisque la capacité des deux plus bas soumissionnaires conformes comble la demande totale pour le sel régulier.

Sur les 55 900 t.m. de sel traité (groupe B) requises cette année, le plus bas soumissionnaire, Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor ltée, se voit octroyer 4 100 t.m. sur une capacité de 4 100 t.m.. Le deuxième plus bas soumissionnaire, Technologie de dégivrage Cargill, une division de Cargill Limitée, se voit octroyer 37 000 t.m. sur une capacité de 40 000 t.m. et en dernier lieu, le troisième plus bas soumissionnaire conforme, Compass Minerals, se voit octroyer 14 800 t.m. sur une capacité de 15 000 t.m.

Pour le groupe A (sel régulier), le prix moyen obtenu cette année est de 75,15 \$ la tonne métrique incluant la livraison, pour une quantité estimée de 142 640 t.m. Ceci représente une variation à la baisse de 0,30 % par rapport au prix moyen de l'an dernier de 75,37 \$ la tonne, pour une quantité estimée de 159 910 t.m.

Quant au groupe B (sel traité), le prix moyen obtenu est de 95,23 \$ la tonne métrique, incluant la livraison, pour une quantité estimée de 55 900 t.m. Ceci représente une variation à la hausse de 16,42 % par rapport au prix moyen de l'an dernier de 81,80 \$ incluant également le transport, pour une quantité estimée de 37 000 t.m.

Globalement et comparativement aux ententes précédentes conclues en 2014, tous types de sels confondus, le regroupement de la Ville de Montréal connaît une augmentation de 2,55 % en 2015. Le tonnage total en 2015 est de 198 540 t.m. et demeure sensiblement le même à celui de 2014 qui était de 196 910 t.m.

En comparant avec les prix obtenus par les autres municipalités du Québec, on peut donc conclure que le prix moyen obtenu cette année pour le sel régulier n'est pas anormalement élevé. De fait, le regroupement de Montréal continue de bénéficier du plus bas niveau de prix parmi les municipalités du Québec; à 75,15 \$, il est inférieur de près de 21 % du prix moyen des autres municipalités du Québec (UMQ, 95,17 \$) et de près de 17,5 % de celui de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM, 91,81 \$).

Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans le présent dossier.

Ils ont constaté une nette amélioration de la présentation et du sommaire décisionnel de ce dossier par rapport à l'an dernier.

Ils ont aussi apprécié les comparaisons entre les prix obtenus par le regroupement de Montréal et ceux obtenus par le regroupement de l'Union des municipalités du Québec (UMQ). Pour les membres, cela montre que la stratégie adoptée par le Service de l'approvisionnement il y a plusieurs années est encore pertinente. Ils ont invité le Service à poursuivre leurs observations sur les prix et à ajuster la stratégie d'approvisionnement, si cela devient nécessaire.

Enfin, les membres ont salué le renforcement des clauses des contrats protégeant le regroupement de Montréal contre les pénuries éventuelles de sel de déglacage. Il s'agit d'une valeur ajoutée dans un dossier déjà d'une très grande qualité.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de l'approvisionnement et du Service de la concertation des arrondissements pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération:

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de plus de 10 M\$;*
- *Contrats de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lesquels les adjudicataires en sont à leur troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE155331006 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.